COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2018

Procès- Verbal n° 01
Séance du 04 avril 2018

Antenne Sud St Pierre

Présents :

- Monsieur Bernard PARIS (Président)
- Monsieur Bruno FONTAINE
- Bernard TELEF
- Cyrille VIRAMOUTOU

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV du 21 décembre 2017**
- **Composition et missions de la Commission**
- **Examen des changements de club.**
- **Mutés supplémentaires**
- **Courriers**

1- APPROBATION DU PV DU 21 décembre 2017

Après lecture, le PV du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-COMPOSITION ET MISSIONS DE LA COMMISSION

a) Composition

Président : Bernard PARIS, membre du Comité Directeur
Représentants des arbitres : Bruno FONTAINE – Cyrille VIRAMOUTOU – André ASSON –
Représentants des clubs : MM Bernard TELEF – J-Daniel MOIMBE – Thierry SORRES

b) Missions

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage a pour mission de :

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club
- Vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir le club.
- Statuer sur les demandes de changement de club

3- EXAMEN DES CHANGEMENTS DE CLUBS

A) Rappel du règlement du statut de l'arbitrage

La Commission rappelle que la procédure de changement de club est régie par le Titre 2 " L'arbitre et son club " chap. 1 Section I, II et III du Statut de l'Arbitrage.

B) Décisions

1. Avis favorable aux demandes de changement de club et de couverture d'un autre club.

- Vu le respect de la procédure de changement de club
- Vu l'absence d'opposition des clubs quittés
- Vu les pièces versées aux dossiers de changement de club
- Vu les motifs de changement de club

La Commission accepte la demande de changement de clubs des arbitres suivants et les autorise à couvrir un autre club :

- M. Fabrice BEGE: Quitte le club JCV St PIERRE et mute pour le club AJS BOIS D'OLIVES
  En vertu de l'art 35 du Statut de l'Arbitrage, M. BEGE couvre le club JCV St PIERRE pendant les saisons 2018 ET 2019

- M. Rodrigue POITY: Quitte le club PIERREFONDS SPORTS et mute pour le club AJS BOIS D'OLIVES
  En vertu de l'art 35 du Statut de l'Arbitrage, M. POITY couvre le club PIERREFONDS SPORTS pendant les saisons 2018 ET 2019

- -MelleFéliciaFRANCOISE : Quitte le club CO St Pierre et couvre le club LA TAMPONNAISE
  En vertu de l'art 35 du Statut de l'Arbitrage, Mme FRANCOISE couvre le club CO St PIERRE pendant les saisons 2018 ET 2019

- -Melle Fabienne RIOUL : Quitte le club SSJEANNE D'ARCet mute pour le club AEFC ETANG St LEU

- -M. Jean-René SARPEDON : Quitte le club LA TAMPONNAISE et mute pour le club AJS BOIS D'OLIVES

- -M. NacerMOUHOUDHOIRE : Quitte le club LA TAMPONNAISE et mute pour le club AS St YVES

- -M. Vincent DROLE :Quitte le club OC AVIRONS et mute pour le club CILAOS FC

- -M. Fredy NAZE : Quitte le club LA TAMPONNAISE et mute pour le club St PAULOISE FC

2. Avis favorable à la demande de changement de club suite à la mise en sommeil ou fermeture de club

La Commission accepte la demande de changement de clubs des arbitres suivants et les autorise à couvrir un autre club :

- M.Cyrille VIRAMOUTOU :Quitte le club AS POUDRIERE et mute pour le club LA TAMPONNAISE
- Mme Sophie SETHOS: Quitte le club JS PITON ST LEU et mute pour le club ACF St LEUSIEN
- -M.Jean-Marc NARSOU : Quitte le club JS PITON St LEU et mute pour le club ECOLE DE FOOT DE St FRANCOIS
- -M. Mohamad SAID : Quitte le club AJS PORTAIL et mute pour le club AF St LOUISIEN
- -M. Jordan GASP : Quitte le club JS PITON St LEU et mute pour le club AS MARSOUINS
- -M. Jean-Michel FERRARD : Quitte le club AJS PORTAIL et mute pour le club OC DES AVIRONS
- -Mme Mylène CILLON : Quitte le club AS POUDRIERE et mute pour le club OC DES AVIRONS

3. La Commission autorise les arbitres indépendants dont les noms suivent àdevenir arbitres affiliés à un club

- M. Gilles MARIANNE : Est affilié au club AJ PETITE ILE
- M. Philippe NEHOUA NATIHA : Est affilié au club AJ DE L'OUEST

4. Les oppositions

Dossier AS St Philippe

Après audition de M. Yannick TONRU, Président du club AS St PHILIPPE
Après audition de MM. Jean-Fred LEBON, Jean-Marc DUBARIL, Joël POSE et Eddy ROBERT

la Commission recommande une réunion entre les parties concernées par ce dossier et met celui-ci en instance jusqu'à réception par mail, du PV de cette réunion, signé par les 5 personnes, avant le lundi 16 avril 2018

Dossier AS St LOUISIENNE

Après audition de M. ROZEMBERT Roland, ayant reçu procuration de M. le P.de l'AS St LOUISIENNE,
Après audition de MM. Christy LANTIER et Assani ASSOUMANI

La Commission enregistre la volonté des arbitres de continuer à couvrir le club AS St LOUISIENNE ainsi que l'engagement du club à s'exécuter de ses devoirs à leur égard.

5. MUTES SUPPLEMENTAIRES

La Commission rappelle à tous les clubs concernés la décision du Comité Directeur du 25 janvier 2018 établissant la liste des clubs susceptibles de bénéficier de muté(s) supplémentaire(s) pour la saison 2018 et répondfavorablement aux demandes des clubs suivants :

- AS CAPRICORNE
- AS Ste SUZANNE
- OCSA LES LEOPARDS
- PIERREFONDS SPORTS
- SS JUNIORS DIONYSIENS
- CO St PIERRE
- FC BAGATELLE Ste SUZANNE

Dossier AS RED STAR :

- Vu le courrier du club en date du 7 mars
- Vu que le club RED STAR a compté 3 arbitres pendant la saison 2017,
- la Commission décide d'accorder au club AS RED STAR la possibilité d'obtenir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet »mutation ».
-

6. COURRIERS

- De l'AS RED STAR : La Commission émet un avis favorable à la réintégration de M. Jean-Marie GRONDIN dans le corpsarbitral de la LRF ;

- -De M. Thierry BORELLY : la Commission est favorable à sa réintégration dans le corps arbitral mais répondra à ses demandes dans les limites du possible ;

- AF ST LOUISIEN : La Commission lui recommande de faire le nécessaire pour la demande de licence de M. Alain VALINCOURT pour la saison 2018 ;

- FC LIGNE PARADIS : la Commission recommande au club de tenir la Régionale d'Arbitrage informée de l'évolution de la situation de Mme Karine ROUSSEAU ;

- M. David PONGERARD : La Commission enregistre sa volonté de mettre un terme à sa mission d'arbitre ;

- M. Jean-Denis VENDOMME : La Commission émet un avis favorable à sa réintégration dans le corps arbitral.

-

Bernard PARIS
Le Président

Bruno FONTAINE
Le Secrétaire